

Marche à suivre

1. Articles acceptés

- Habits de saison, de taille 50 à 176
- Chaussures d'enfants
- Jeux de société et jouets
- Livres
- Articles de puériculture
- Consoles et jeux vidéo
- Vélos d'enfants
- Trotinettes

Uniquement au troc d'été

Jeux pour l'extérieur, articles de plage, rollers

Uniquement au troc d'hiver

Luges, matériel et habits de ski, patins à glace

Pour rappel :

- **les habits** doivent être propres, repassés et en bon état (=non reprisés)
- **les jeux et jouets** doivent être propres, complets, en état de marche, et **emballés de façon à ne pas égarer des pièces.**

2. Liste et étiquetage des articles

Après le troc, les listes des articles restent en possession des organisatrices.

Tous les articles devront être numérotés et inscrits sur la [liste des articles](#) (de préférence faite à l'ordinateur). Si vous faites une liste manuscrite, merci d'adopter une écriture lisible.

Le système du double étiquetage est demandé sur l'intégralité des articles. Comprenez **étiquette A** et **étiquette B**.

Étiquette A avec les informations suivantes :

- N° de vendeur
- N° d'article
- Taille/pointure
- Description
- Prix (**arrondi au franc**)

selon modèle ci-dessous

0	
N° de vendeur	
N° d'article	
Taille/Pointure	
Description:	
Prix Fr.	

Si vous allez sur "Liste des articles" que vous la complétez sur Excel, les étiquettes se feront automatiquement. Sinon, imprimez la liste et les étiquettes vierges et complétez les à la main

Étiquette B avec le numéro de vendeur

numéro de
vendeur →

12

Cette étiquette restera sur l'article vendu afin de retrouver le nom du vendeur en cas de problème (article incomplet, cassé...)

Exemple sur un livre :

Merci d'utiliser du papier de 160g/m² ou

du papier normal, collé sur du carton.





Ne pas accrocher les étiquettes avec des imperdables, du ruban adhésif ou des agrafes.

Merci d'utiliser du papier de 160g/m² ou du papier normal, collé sur du carton.

Ne pas plastifier vos étiquettes.

Dans ce cas, ces articles ne seront pas mis en vente et la taxe d'inscription ne sera pas remboursée.

Merci de bien vouloir noter votre numéro de vendeur sur vos corbeilles à linge, cabas ou caisses (+couvercles) contenant les articles à vendre. **Attention : mentionner QUE votre numéro de vendeur actuel (enlever celui du troc précédent).**